

Le Conseil départemental de l'Oise soutient les associations, les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs projets à travers plus de 90 dispositifs d'aide. Afin de simplifier les démarches, l'administration départementale a mis en ligne, le 20 septembre 2022, une nouvelle plateforme de dépôt et de suivi dématérialisés des demandes d'aides et de subventions.

www.aidesetsubventions.oise.fr

DÈS À PRÉSENT, VIA CE NOUVEAU PORTAIL, IL EST POSSIBLE DE :



Déposer une demande d'aide sur l'un des 90 dispositifs d'aide (téléservices)



Échanger avec l'administration départementale via la messagerie sécurisée



Suivre l'état d'avancement de ses demandes



Solliciter le paiement des subventions octroyées

Afin d'utiliser au mieux ce nouveau portail des aides et subventions, un guide utilisateur est à disposition sur oise.fr

En cas de besoin, une assistance téléphonique et par courrier électronique est proposée, afin de vous guider dans vos démarches.

Le Relais Associations Oise

☎ 03 44 10 40 39

✉ associations@oise.fr

Le service d'aide aux communes

☎ 03 44 06 63 27

✉ aideauxcommunes@oise.fr

La cellule des aides aux particuliers

☎ 03 44 06 61 60

✉ aidesauxparticuliers@oise.fr



Découvrez l'ensemble des actions du Département sur

oise.fr      



oise
LE DÉPARTEMENT